DEKRA

PRÉSENTS POUR PRÉVENIR

Rapport de vérification

N° B29053601301 R 003

Equipements de travail soumis à l'arrêté du 5 mars 1993 Modifié ou du 24 Juin 1993 - Vérification générale périodique

CHARGEUSE LIEBHERR L524 N° 659/26943

Lieu de vérification	LIEBHERR FRANCE SAS ZAC EUROCENTRE 5 AVENUE DE LA TUILERIE 31620 VILLENEUVE LES BOULOC
Périodicité	
Dates de vérification	23/10/2013
Intervenant(s) DEKRA	LUC KEOPHOUANGPHET
Observation(s)	Aucune observation constatée

ACTIVITE BTP SUD-OUEST
Immeuble Aurélien
29 avenue J.F. Champollion BP 43797
31037 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. : 05.61.19.04.55 -
Fax : 05.61.41.03.28
SIRET : 43325083400812

www.dekra-industrial.fr

Rapport de vérification

N° B29053601301 R 003

Référence client |

Equipements de travail soumis à l'arrêté du 5 mars 1993 Modifié ou du 24 Juin 1993 - Vérification générale périodique

Entreprise | LIEBHERR FRANCE SAS
ZAC EUROCENTRE
5 AVENUE DE LA TUILERIE
31620 VILLENEUVE LES BOULOC

CHARGEUSE LIEBHERR L524 N° 659/26943

Adresse de facturation | LIEBHERR FRANCE SAS
AGENCE DU SUD OUEST
ZA DE MOULERENS
RUE EUGENE BUHAN
33170 GRADIGNAN

Lieu de vérification | LIEBHERR FRANCE SAS
ZAC EUROCENTRE
5 AVENUE DE LA TUILERIE
31620 VILLENEUVE LES BOULOC

Périodicité |

Dates de vérification | 23/10/2013

Représentant de l'entreprise | Mr Dominique BRUGNANO

Intervenant(s) DEKRA | LUC KEOPHOUANGPHET

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 23/10/2013

DEKRA

ACTIVITE BTP SUD-OUEST
Immeuble Aurélien
29 avenue J.F. Champollion BP 43797
31037 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. : 05.61.19.04.55 -
Fax : 05.61.41.03.28
SIRET : 43325083400812

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Vérification générale : Chargeuse 4440 kg Liebherr L524 N° 659/26943

IDENTIFICATION

Nature : Chargeuse
Charge maximale d'utilisation : 4440 kg
Puissance : 86 kW
Modèle : L524 P-Kin
Compteur horaire : 1545 h

Numéro de série : 659/26943
Année de mise en service à l'état neuf : 2012

MISSION

MACM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
Arrêté du 5 mars 1993

- **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes *Equipement de préhension installé : Fourche*	4440 kg à 0,50 m	4500 kg à 0,50 m

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 23/10/2013

Aucune anomalie décelée

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 4 m , portée 3 m
Marquage : Appareil marqué "CE"
DESCRIPTION : Chargeuse articulée et montée sur pneus

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :
 - Fourche
 - Godet

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :
 - Limiteur de pression
 - Freins
 - Dispositifs de maintien de l'appareil au repos
 - Dispositif(s) de signalisation
 - Ceinture de sécurité
 - Avertiseur sonore de recul

OBSERVATIONS _____

VERIFICATION

La vérification se compose :

- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*

- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*

- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Châssis - Support - Charpente**

 L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

 L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

 L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

 L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

 L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Essais - Roulage**

 L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Propriété, conservation - Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité - Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements - Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Observations - Elles décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

OBSERVATIONS _____

Exclusivité

SHERLOK PREMIUM

Levez vos observations en temps réel !

L'offre SHERLOK PREMIUM, avec l'application D-TAG de DEKRA, est la solution pour un suivi des observations en temps réel de vos équipements et installations.

- Une levée des observations en temps réel
- L'utilisation des QR Code pour accélérer l'accès aux information
- Un suivi des rapports de contrôle
- Une connexion à partir des terminaux mobiles
- Un accès sécurisé nominatif



Retrouvez toutes les informations sur :
www.sherlok-premium.fr

DEKRA

DIS00321 2013-02 - Photos ©fotolia